Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 83 Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476 981 euros).

Mmes Colombe BROSSEL et Pauline VÉRON, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire propose l'attribution de subventions à sept associations et un bailleur social ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission, et Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 33 124 euros est attribuée à l'association REVIVRE (148102) pour une action 'Financement des travaux du futur local de l'association Revivre' (2017_07759). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 134 182 euros est attribuée à l'association AOCSA La 20ème Chaise (16203) pour une action 'Rénovation et aménagement du centre social La 20ème Chaise dans le cadre du budget participatif' (2017_07750). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 20 680 euros est attribuée à l'association « Coop Mijotée » (188545) pour une action 'Implantation d'un restaurant social d'insertion à Belleville' (2017_07202).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 9 260 euros est attribuée à l'association Association Les Petits Frères des Pauvres (186757) pour une action 'Projet de réfection du local du 156 et aménagement d'une cuisine' (2017_07751).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 184 775 euros est attribuée à l'organisme Bailleur Paris Habitat (184775) pour une action 'Signalétique des associations Porte de Vanves' (2017_07304). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 8 200 euros est attribuée à l'association Association Femmes de la Terre (11085) pour une action 'Travaux de rénovation locaux' (2017_07374). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 80 000 euros est attribuée à l'organisme Paris Habitat (183484) pour une action 'Aménagement local associatif 10-12 rue de la Solidarité, Paris 19e' (2017_07138). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6 760 euros est attribuée à l'Association EIDIP (Écoute Interculturelle dans un Dispositif Inter Psy (20562) pour une action 'Création d'espaces de travail' (2017_07138). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : La dépense pour un montant de 476 981 euros sera inscrite sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires, pour 212 206 euros sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement 2017 aux personnes de droit privé », et pour 264 775 euros sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 2041632 ligne 14003 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes publics à caractère administratif » du budget d'investissement 2017 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO